



## Domiciliation d'un Sans papier

Par **samine**, le **09/10/2014** à **10:29**

bonjour,

je suis une jeune femme en situation irrégulière, depuis 2012,

j'ai rencontré quelqu'un ça fera un an le 27 qu'on est ensemble , il m'a demandé en mariage y a 15jours!

nous sommes allé à la mairie pour déposer le dossier de mariage , mais ils ne l'ont pas accepté car j'ai un souci avec ma domiciliation

voilà moi je réside chez ma sœur (elle m'a d'ailleurs fait une attestation manuscrite ) mais son attestation n'est pas valable aux yeux du procureur!

on m'a demandé soit des fiches de payes, soit des quittances de loyer soit avis d'impos, etc....

que des choses qu'un sans papier ne peut pas avoir sans passer par la magouille !!!!! chose que moi et mon fiancé refusons de faire

donc que faire dans ma situation?

merci de me répondre!

Par **alterego**, le **25/10/2014** à **19:17**

Bonjour,

Dans la magouille vous y êtes tombée dedans depuis 2012. Le fait que votre soeur vous ait établi une attestation ne change rien à la situation irrégulière dans laquelle vous êtes, d'où la réponse du Procureur de la République.

- "que faire dans ma situation?"

- Essayez Calais ! Prenez vos précautions car ça se bouscule au portillon. Il vous faudra peut-être faire montre de beaucoup de patience.

Cordialement

Par **mad71**, le **08/11/2014 à 18:26**

J'ai un problème également à cause du logement.

Bonjour,

Je suis française, en couple depuis presque 3 ans avec un marocain sans papiers.

Nous voulons nous marier mais gros problème: le logement commun!

Moi je suis hébergée par une association (logement individuel obligé) et lui bien sur pas de logement à son nom...

Nous n'avons pas les moyens de prendre une location commune en ce moment, et j'ai bien fait les démarches hlm etc depuis 1.5an mais c'est toujours très long donc je ne compte pas dessus pour tout de suite.

Quelqu'un s'est-il retrouvé dans cette situation?

Je pourrais demander un hébergement chez ma mère mais à une grande distance de paris où nous sommes et nous savons qu'il y a de forts risques de visite de contrôle...

Quelqu'un saurait-il m'orienter SVP?